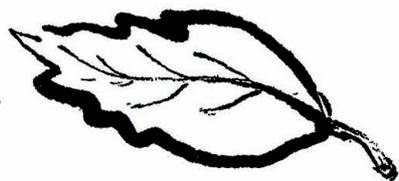


S'feld' Blätt



Lettre d'information de la commune de Feldbach n°7 Mai 2021



Le mot du maire

Les futures élections départementales et régionales des 20 et 27 juin nécessitent un renfort en assesseurs, dû à ce double bureau de vote. Seuls les électeurs vaccinés, immunisés ou détenteurs d'un test PCR négatif de moins de 48 heures pourront prêter main forte à l'équipe municipale. Les électeurs non vaccinés qui souhaitent se porter volontaire

bénéficieront d'un accès prioritaire à la vaccination. Veuillez vous signaler en Mairie rapidement (pour une première injection avant le 6 juin). Merci aux volontaires qui se sont déjà manifestés.

Le calendrier de sortie progressive des restrictions sanitaires en quatre étapes et l'amélioration des chiffres de l'épidémie amènent de la visibilité, de la positivité et de l'espoir. L'espoir d'une vie sociale, l'espoir de retrouver des plaisirs mis depuis plus d'un an entre parenthèses : s'asseoir sur une terrasse, aller au cinéma, manger au restaurant et bientôt pouvoir se balader dans un marché aux puces comme celui que nous allons organiser le 11 juillet, une fête plus petite qui occupera seulement la rue de l'église pour une reprise plus sereine. Nous saurons apprécier ces moments de partage et nos efforts en auront alors valu la peine ! **Sylvie Renger**

Marché aux Puces 2021

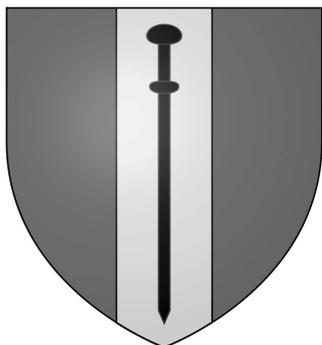


Cela aura manqué aux habitués du dimanche matin, ceux qui aiment fouiner et trouver un objet qu'ils ne cherchaient pas, le coup de cœur

ou la pièce spéciale qui complètera une collection. Le plaisir de boire un café et manger une merguez en fin de parcours. Du côté des vendeurs, il nous manquait le stand en vrac, mal rangé, le parasol trop petit, et tous ces objets stockés au grenier ou au garage et dont on souhaite se débarrasser en échange de pièces qui, on l'espère toujours, pèseront dans la banane en fin de journée ! Le 11 juillet prochain, retrouvez cette ambiance unique et participez au marché aux puces organisé par le Comité des Fêtes ! Il se tiendra dans la rue de l'église. Pour s'inscrire, c'est très simple, le formulaire ci-joint est à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie. Attention, le nombre de places est limité ! L'expression « marché aux puces » daterait de 1880 et viendrait d'un militaire : observant depuis les fortifications de Paris les échoppes situées en contrebas, il se serait alors exclamé : « Ma parole, c'est le marché aux puces ! » SR&CJ.



Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2021



Modification du temps de travail de notre Adjoint technique à temps non complet Anne Rederstorff (en congé parental jusqu'au 28/06/2021) : pour une organisation efficace du retour, et avec accord avec l'agent communal concerné, le temps de travail hebdomadaire est modifié de 9.23h/35e à 2/35e. Stagiaire depuis avril 2016, titularisé en 2017, l'agent avait au départ pour mission le nettoyage des locaux de l'école, de la mairie et des WC publics. La fermeture de l'école en septembre 2016 ne justifiait dès lors plus le maintien du quota d'heures.

Autres points :

- **Organisation des élections** : le double scrutin des 20 et 27 juin se tiendra dans la Halle des Fêtes. Des aménagements particuliers sont à prévoir, tels que sens de circulation, marquage au sol, indication des gestes barrières, etc... Les membres du bureau de vote bénéficient d'une priorité d'accès à la vaccination. Des auto-tests seront fournis par les services de l'Etat, ainsi que du matériel de désinfection et de protection (visières, masques, etc...).
- **Pont rue de l'église** : les 2 études réalisées par le cabinet PMM Synergies & Solutions (diagnostic et recalcul de la capacité portante) ont conclu à un état général permettant de passer à une limitation des charges de circulation sur l'ouvrage à 20 tonnes (sauf livraisons). D'un montant respectif de 3 360 € TTC et de 9 240 € TTC, la conclusion de ces études avait pour objectif de permettre le passage des PL, camions-poubelle, véhicules de secours, etc...
- **Étude structurelle de la Halle des Fêtes** : le Cabinet d'Etudes missionné, CCONCRET, a rendu un premier diagnostic. Une présentation aux membres du Conseil Municipal, en présence des représentants des associations utilisatrices du bâtiment a eu lieu le 28 avril 2021. Cette première étape a permis d'établir un état des lieux. L'état général de l'enveloppe et de la structure de l'ouvrage est globalement moyen à passable, situation qui s'explique par l'âge du bâtiment. Des informations sur les techniques pouvant être mise en œuvre ont été également présentées et d'une manière plus globale une réflexion sur l'utilisation future de la Halle a été engagée.
- **Accessibilité des bâtiments communaux** : un premier rendez-vous avec un bureau d'études spécialisées pour un tour du propriétaire des différents bâtiments a eu lieu en date du 29 avril 2021. Des devis sont en cours de réalisation.
- **Chaufferie Communale** : un rendez-vous a été organisé avec la Région GRAND EST le 03 mai 2021 dans le cadre de l'opération « Climaxion », pour un accompagnement technique et financier sur les améliorations à apporter sur l'ensemble de l'installation.
- **Parvis de l'église** : l'idée restée sans suite en 2018 de solliciter le Prince de MONACO sur une participation financière des travaux de notre église a été reprise. En effet, l'église de FELDBACH est liée historiquement à la famille GRIMALDI. Nous avons organisé une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France et différents devis pour la réfection ont été demandés.
- **Permis PL Corps de Sapeurs-pompiers** : le conseil municipal s'était déjà prononcé sur la prise en charge financière d'un permis PL, par année. Pour des questions d'ordre pratique et organisationnel, est validée la demande de prise en charge sur l'année 2021 de 2 Permis PL (aucun sur l'année 2022).
- **23ème édition du Chemin d'Art Sacré** : le vernissage de l'exposition « Que soit accueillie la Vie » aura lieu le 22 juin à 18 heures. La municipalité prêtera main forte, en partenariat avec le conseil de Fabrique, à l'artiste, Frédérique ROUQUETTE pour la mise en place des œuvres dans l'église. Le vin d'honneur sera organisé et pris en charge par la Municipalité. L'exposition se terminera le 15 octobre 2021.
- **Milan royal** : le couple de milans identifié en mars niche finalement ailleurs. Le propriétaire de la parcelle boisée concerné ainsi que les propriétaires aux alentours, ont été contactés directement par le représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- **Rangement de la Mairie** : cette opération se poursuit, étape après étape, avec motivation et efficacité.



Le Cow-boy !

Opération Haut-Rhin Propre

Il nous aura fallu un cow-boy pour ramasser les déchets plus vite que son ombre ! Une mémé flingueuse de mégots, une Laura Ingalls nettoyeuse de prairie et enfin une Calamity Jane tueuse de canettes de soda pour nettoyer les bords de route, vous les avez peut-être croisé le week-end du 27 avril aux quatre entrées du village.

L'opération Haut-Rhin Propre a donc bien eu lieu en s'adaptant aux conditions actuelles et bien que l'action n'ait pas été ouverte aux habitants cette année. Le conseil municipal a donc mis la main au ceinturon ! De nombreux sacs ont été remplis, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle. Depuis quelques temps de plus en plus de sacs poubelles abandonnés, déchirés, se retrouvent aux bords des champs. Mais revenons à cette journée où chaque binôme s'est pris au jeu et à bien rigolé. Tout le monde sera sans doute invité à y participer l'année prochaine. Sensibiliser les plus jeunes et rappeler à tous que la nature a toujours raison, de quoi nous occuper pour les cent prochaines années ! c.j.



Laura Ingalls



Calamity Jane !



La mémé flingueuse !



En fin de week-end une dizaine de sacs ont été réunis devant le local communal !



Le service Eau Potable de la CCS communique

Dans le cadre de sa gestion de l'eau potable, la CCS a mis en place depuis plusieurs années un système d'astreinte. Toutefois, à la suite de plusieurs déplacements inutiles dans le cadre de cette astreinte, les contours de celle-ci sont précisés. Les personnes ayant des soucis d'alimentation en eau potable (coupure, fuite...) peuvent contacter le numéro d'astreinte en y laissant un nom, une adresse et un numéro de téléphone sur lequel ils sont joignables. L'agent d'astreinte rappelle systématiquement si le sujet concerne bien l'eau potable (il n'y a pas de rappel pour les messages concernant les ordures ménagères, la déchetterie ou les ouvertures de piscines, ce qui arrive également fréquemment). Avec quelques questions et discussions sur le souci rencontré, l'agent d'astreinte déclenche un déplacement ou résout le problème à distance. Ainsi, pour des problématiques en eau potable, il convient de contacter le numéro d'astreinte EAU POTABLE : 03.89.25.83.21.

Le service Valorisation des déchets de la CCS communique :Déchetterie

Les bons gestes de tri qui sont détaillés dans le guide du tri distribué en fin d'année dernière, s'appliquent à tous les usagers du service valorisation des déchets : particuliers, professionnels, administrations, collectivités et associations. Afin d'éviter les dépôts non conformes tels que ceux effectués dernièrement en déchetterie et notamment des déchets ménagers et des emballages, voici pour rappel les **déchets qui ne sont PAS acceptés dans les déchetteries** :

- **Les sacs d'ordures ménagères** qui doivent être présentés à la collecte en porte à porte ou dans les points d'apports volontaires pour les usagers des rues concernées ;
- **Les biodéchets** qui doivent être présentés à la collecte en porte à porte ou dans les points d'apports volontaires pour les usagers des rues concernées ;
- **Les emballages** qui doivent être présentés à la collecte en porte à porte dans les sacs transparents ;
- **Le verre** qui doit être déposé dans les conteneurs répartis sur le territoire ;
- **Les bouteilles de gaz** qui ne sont plus acceptés pour de raisons de sécurité ;
- **L'amiante, les carcasses de véhicules, les cadavres et pièces anatomiques.**

Concernant les pneus, ils peuvent être déposés uniquement à la déchetterie à Altkirch, mais **seuls les pneus de véhicules de tourisme, déjantés, non coupés sont acceptés**. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la dernière page du guide du tri et sur le site Internet. Pour tout déchet qui ne serait pas mentionné sur notre guide du tri, vous pouvez contacter la CCS pour savoir comment il peut être évacué ou pour connaître les coordonnées des prestataires privés qui pourraient prendre en charge ce déchet.

Recommandations pour la souscription à un abonnement FIBRE

La Communauté de Communes a dernièrement reçu plusieurs appels de particuliers se plaignant d'un démarchage abusif de la part de commerciaux représentant notamment le fournisseur d'accès SFR. Après concertation auprès des interlocuteurs de la Région Grand Est, il est recommandé de ne pas donner suite aux démarchages de commerciaux insistants et proposant d'installer la fibre sans donner la possibilité de réfléchir au projet.



Les recommandations sont donc les suivantes :

1- Avant de contacter un Fournisseurs d'Accès Internet, vérifier l'éligibilité de son logement : <https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite/>

2- Découvrir les offres des fournisseurs d'accès présents de la commune concernée à partir du site internet de ROSACE et contacter ensuite l'opérateur de son choix : <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/> Toutes les informations nécessaires sont inscrites par opérateur présent sur la commune concernée (Différentes offres possibles, N° de téléphone du service client, etc.).

3- Ne pas résilier son abonnement ADSL cuivre tant que le débit fibre n'est pas opérationnel.

4- **Le raccordement à la fibre (tirage de la fibre) est gratuit.** Pour les adductions en souterrain, le fourreau doit être disponible et exploitable auquel cas, les frais de mise en état sont à la charge du propriétaire. Seul l'abonnement mensuel de la fibre est facturé (ainsi que les frais d'accès au service selon la politique commerciale du fournisseur d'accès).

Pour obtenir des informations générales sur le raccordement de la fibre au domicile, télécharger le guide des particuliers : <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/telechargements/>

Pour visionner le processus de raccordement depuis l'éligibilité jusqu'à la pose de la prise : <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace>

Pour poser une question à ROSACE : utiliser la rubrique « contactez-nous » sur le site www.rosace-fibre.fr

Rappel de la législation en matière de démarchage abusif :

<https://www.economie.gouv.fr/loi-consommation-lutte-contre-le-demarchage-abusif#>

Communauté 360 du Haut Rhin

Dans le cadre de la mise en place du N° VERT D'APPUI 0800 360 360 (gratuit) par le secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées, l'équipe **Communauté 360 du Haut-Rhin** fait une campagne d'information concernant la mise en place des plateformes nationales d'écoute et d'accompagnement « Communautés 360 COVID».

Ce N° VERT D'APPUI 0800 360 360 a été mis en place à destination :

- des personnes (enfant ou adulte) en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ayant besoin d'informations ou rencontrant une problématique: accès aux soins, accompagnement, accès aux droits, administrative, de transport, etc)
- de leurs proches-aidant ayant un besoin de répit, de réponses ou recherchant une solution,
- des professionnels accueillant ou accompagnant des enfants en situation de handicap confiés par l'aide sociale à l'enfance,
- de l'ensemble des professionnels (mairies, services sociaux, associations, médecins, etc) ayant besoin de trouver un partenaire-relais de proximité pour des situations complexes.

Lien: <https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/numeros-de-telephone-utiles/360>



Nouvelle carte d'identité en vue

Ce que le texte de loi prévoit.



Une carte qui resterait gratuite (sauf en cas de perte) et non obligatoire

Une puce électronique avec des données biométriques* (noms, prénoms, sexe, date, lieu de naissance, adresse, taille, couleur des yeux, empreintes digitales, photographie)

Une 2^{ème} puce facultative (à la demande du propriétaire) pour s'identifier sur Internet et mettre en œuvre sa signature électronique

* Identification des personnes en fonction de caractéristiques biologiques telles que les empreintes digitales, les traits du visage etc



Carte d'identité au format CB

La nouvelle carte nationale d'identité c'est pour bientôt ! A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte au format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire. Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

La nouvelle carte d'identité est plus sécurisée, plus pratique et son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la

fraude à l'identité (faux titres, usurpation). Cette volonté de modernisation rejoint l'application d'un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne qui oblige les Etats membres à mettre en circulation de nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions de ce règlement au plus tard le 2 août 2021. SR.

Le moustique tigre

Le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer. Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités (Brigade verte du Haut-Rhin) pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation. DM.



Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit (env. 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime (ailes et trompe comprises) ;
- Il est noir avec des rayures blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. C'est là qu'il faut agir !

Pour éviter sa prolifération :

- Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, jeux d'enfants
- Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie
- Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>

Sécurité routière

La saison estivale approche à grands pas, et donne envie à nouveau de faire des balades à vélo ou à pieds dans le village et ses alentours. Voici quelques conseils pour un bon partage de la chaussée et des trottoirs. DM.



Pour dépasser un cycliste, l'automobiliste doit s'écarter de 1m pour un dépassement en ville, et 1,5m hors

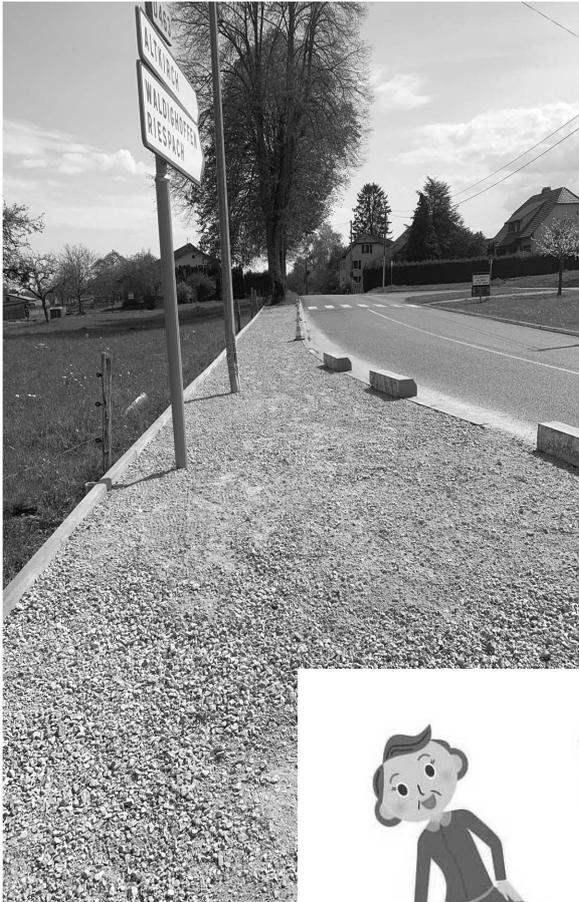
agglomération. Les groupes de cyclistes sont également tenus de rouler en file indienne.



Pour tous les piétons, il est important de se déplacer en toute sécurité sur les trottoirs et d'accéder aux passages piétons.

Feldbach utilise ILLIWAP pour vous informer

Application d'alertes et d'informations, pour vous informer en temps réel! Pour télécharger l'appli, rendez-vous sur votre Google Play (Android) ou votre Apple Store (iOS). Entrez « illiwap » dans la barre de recherche. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton « Installer » pour télécharger l'application sur votre smartphone, et chercher FELDBACH. Tout est GRATUIT et SANS PUBLICITE. Vous êtes déjà 77 personnes à avoir téléchargé l'application !

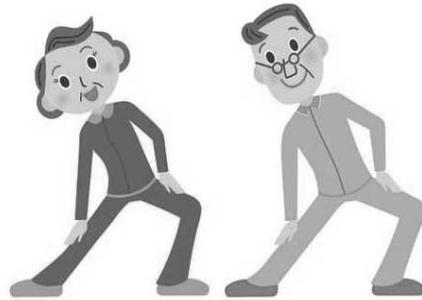


Trottoir rue de Bisel

Pour les très nombreuses personnes qui empruntaient le bout de trottoir entre le passage piéton au sortir de la rue des vergers et le *Herrenweg* (sortie du village vers Bisel), cela se faisait de manière penchée depuis quelques années, pas pratique pour les poussettes par exemple. Notre ouvrier communal a œuvré pour installer une bordure de retenue des cailloux entre le terrain privé et le trottoir. Une remise à niveau pour de nouvelles balades quotidiennes plus confortables et une belle entrée du village. C.J.

Sport, santé, sénior et c'est parti !

Barbara Roubaud, coordinatrice du projet **Main dans la main** est venue en mairie nous exposer son projet de sport gratuit. L'idée principale est de partager 1 heure avec une coach sportive qui s'adapte à chaque personne et à chaque « bobo ». Vous avez mal aux jambes ? Ce n'est pas grave, le sport se fera assis ! Elle nous a bien fait comprendre que la coach était très respectueuse des souhaits de chaque participant : elle nous a vraiment donné envie mais dommage, on projet est destiné au plus de 60 et rigoler un bon coup, hé oui, tomber par terre en *dchogging* ?



a pas l'âge ! Ce ans, pour respirer, sortir n'êtes-vous pas à

Et si un ou deux hommes venaient à y participer ce serait super, les mollets de coq sont acceptés aussi ! Le groupe dans chaque village devra au moins se composer de 10 personnes, si ce n'est pas le cas où si vous préférez ne pas montrer vos belles jambes de jeunes filles ici-même, pas de souci, vous pouvez rejoindre un autre groupe, d'un village voisin ! Et même vous faire emmener en taxi gratuitement : profitez-en pour saluer la foule comme la reine d'Angleterre qui d'ailleurs à son jeune âge fait encore du cheval ! Alors, tous en selle, et si vraiment vous insistez, nous les « cheunes » on viendra vous soutenir !

Inscrivez-vous au 06 27 77 41 58 ou parlez-nous-en ! C.J.



Communiqué de La Ligue contre le Cancer

Depuis plusieurs années maintenant, les habitants de votre commune contribuent généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le cancer dans le Haut-Rhin. Les dons de cette quête sont devenus la ressource la plus importante du comité départemental du Haut Rhin et sont incontournables à la réalisation de ses missions sociales : soutien à la recherche en Alsace, aide aux personnes malades, à leurs proches, aux hôpitaux et à la prévention. Dans la tourmente actuelle, le cancer est toujours là, redoutable : il continue en France à tuer 150 000 personnes par an, dont 1800 dans le Haut-Rhin. La Ligue

continue de soutenir les personnes malades, particulièrement vulnérables en ce moment.

Plus que jamais, votre générosité est vitale : nous avons besoin de vous !

A noter : La collecte sera réalisée à FELDBACH entre le 1^{er} et le 15 juin 2021. Merci d'avance pour votre générosité.

Herbes folles

Le printemps pointe son nez, même si en ce moment c'est plutôt le déluge. Cette pluie fait pousser toutes les herbes folles, il paraît qu'on ne dit plus "mauvaises herbes", car la plupart sont comestibles. Cependant il serait bien, après avoir fait haut Rhin propre, que chaque propriétaire ou locataire cueille ces herbes "indésirables" devant sa propriété (trottoir /caniveau) et parfois redonne une touche de fraîcheur à une haie qui déborde un peu trop sur la rue. Notre village n'en sera que plus accueillant et propre pour nous felbachois d'abord et pour les touristes et visiteurs bientôt déconfinés ensuite.

M.D.



MARCHE AUX PUCES (rue de l'église)

Dimanche 11 Juillet 2021

PRIX DE L'EMPLACEMENT : 5.-€ les 5m

(Tarif préférentiel accordé uniquement aux habitants de FELDBACH) // Nombre de Places limité !

Caution propreté de 10.-€

Formulaire d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie accompagné d'une photocopie d'un titre d'identité, du règlement et d'un chèque pour la caution à l'ordre du Comité des Fêtes de FELDBACH.

Renseignements: Sylvie RENGGER au 03.89.25.87.58

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le particulier exposant et à remettre à l'organisateur)

Je soussigné(e) Nom

Prénom

Né(e) le à

Demeurant

Numéro de téléphone portable :

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et Numéro

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

Propriétaire du véhicule.....immatriculé.....

Exposant du marché aux puces de Feldbach le 11 juillet 2021 déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait àle

Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Code Pénal

Horaires de la mairie, le mardi de 16 h 45 à 18 h 45 et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 **en respectant les gestes barrières et port du masque obligatoire.** Mme le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous. Tel : 03.89.25.80.55.

Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr Site internet : <http://www.felbach.fr/> S'feld blätt n°7 mai 2021 réalisé par la commission Communication textes Sylvie Renger, Dominique Médus, Caroline Jaegy, Marguerite Dattler. Mise en page Caroline Jaegy.